

France n'hésitent point d'avancer que cette Ambassade donnera un grand branle dans la prochaine Election, quoique la Couronne de France n'y ait aucune voix. Le Sérenissime Duc de Lorraine, Grand Duc de Toscane, le Roi Auguste de Pologne, & l'Electeur de Baviere paroissent être infailliblement les Compétiteurs à la Couronne suprême, & jusqu'ici chacun pense que les suffrages se réuniront en faveur du premier de ces Princes.

XIII. Le premier de Fevrier se fit enfin à *Augsbourg* l'ouverture du Tribunal établi en cette Ville par les Electeurs de Baviere & Palatin. Ces deux Electeurs & tous les autres, aussi bien que le reste des Membres du Corps Germanique, surpris de l'entreprise du Roi de Prusse, se préparent à prendre leur parti là-dessus. Mais vraisemblablement ils attendront que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, comme le Prince le plus intéressé à s'expliquer le premier, leur fournisse un exemple. Cependant ils se font tous entendre sur les mauvaises suites que peut avoir la démarche de Sa Maj. Prussienne, si l'on n'insiste pas fortement sur l'observation de ce qui est réglé dans les Constitutions de l'Empire par rapport à la paix publique. Plusieurs d'entr'eux, & sur-tout les Princes Ecclesiastiques, ont même accompagné leurs déclarations d'offres réelles.

XIV. L'affaire concernant le suffrage Electoral de Boheme peut être à present réputée comme réglée en faveur de la Cour de Vienne, qui nommera incessamment ses Ambassadeurs, de la part de ce Royaume, à l'Electioin d'un nouvel Empereur. On s'attend que ces Ambassadeurs seront le Comte de Wurmbbrand, Président du Conseil